



## Garantie après construction

Par **Cocotchen**, le **14/02/2014** à **17:52**

[fluo]bonjour[/fluo]

Je suis propriétaire d'un appartement dans un immeuble neuf qui a été livré en février 2013. Nous avons plusieurs problèmes électriques mais la société qui a fait les travaux d'installation ne vient pas réparer malgré nos multiples demandes (depuis décembre 2013) et maintenant nous ne sommes plus sous garantie.

Que puis-je faire pour les inciter à intervenir.

Merci bcp pour votre aide.

Cocotchen

Par **moisse**, le **15/02/2014** à **11:14**

Bonjour,

La garantie est biennale.

Si vous avez une attestation d'assurance relative aux travaux, vous ouvrez un dossier sinistre.

Si vous avez une couverture personnelle dans votre MRH, vous ouvrez un dossier sinistre.

Par **Cocotchen**, le **26/02/2014** à **15:49**

Merci beaucoup. J'ai finalement fait intervenir le promoteur. Cela devrait débloquer les choses.

Cordialement

Cocotchen

Par **alterego**, le **27/02/2014** à **19:37**

Bonjour,

Vous deviez vous adresser, comme vous venez de le faire, au promoteur et non pas au constructeur du lot électricité. Là est la raison.

Cordialement